Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20261002-20260604-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.
Excusés : H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUER procuration à S.MOREAU
Secrétaire : S.MOREAU

Membres de référence : 19	Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19	

LOTISSEMENT « RESIDENCE AR MOR » : CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS RESEAU EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES (1.3)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délégation d'attribution du conseil communautaire ;

CONSIDERANT la nécessité de raccorder le lotissement au réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales,

Vu le devis réalisé par Lannion-Trégor Communauté :

- Raccordement eaux usées : 14 000 € HT
- Raccordement eaux pluviales : 4 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la convention d'offre de concours.
- **Dit que** la dépense sera imputée sur le budget annexe « RESIDENCE AR MOR » article 605.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Côtes-d'Armor